

Compte rendu de la séance du mercredi 20 décembre 2017

Secrétaire(s) de la séance:

Jérôme VIVEN

Ordre du jour:

- Approbation dernier CR.
- Indemnités au comptable.
- Démission de l'adjoint administratif.
- Recrutement de Manon Devannes.
- Info sur les dernières réunions.
- Travaux 2018.
- Régisseur suppléant.
- Bulletin municipal.
- Questions diverses.

Approbation du dernier conseil :

Aucune remarque. Approuvé

Indemnités au comptable (DE 2017 40)

Objet : INDEMNITES DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Maire informe le conseil municipal qu'il faut prendre position quant aux conditions d'octroi des indemnités de conseil et de confection des budgets au receveur municipal. Il précise que les conditions d'attribution de ces indemnités sont respectivement décrites dans deux arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 16 septembre 1983.

M le Maire rappelle que Mr Sicard, gérant intérimaire du CFP de Lalbenque depuis le 25/9/2017 apporte à la commune des prestations de conseils et d'assistance en matières budgétaires, financières et comptables. Dans ces conditions, il propose d'allouer au comptable l'indemnité de conseil et ce pour toute la durée de son remplacement, soit jusqu'au 01/01/2018.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- d'allouer au receveur municipal l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et ce au prorata de son remplacement sur l'année 2017.

Demission de l'adjoint administratif :

Monsieur le maire précise que la mise en disponibilité de Stéphanie a été refusée par le centre de gestion. Notre secrétaire a donc donné sa démission de son poste d'adjoint administratif. Le maire remercie Stéphanie pour ses années passées en mairie et à l'agence postale et lui souhaite au nom du conseil, le meilleur pour sa nouvelle activité.

Recrutement de l'adjoint administratif

De ce fait le maire propose le recrutement de Manon Devannes au poste d'adjoint administratif.

Création de poste (DE-2018-01)

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la démission de l'adjoint administratif au 31/12/2017, il convient de renforcer les effectifs du service.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet soit 17.5h / semaine pour le poste de secrétaire de mairie et agent de la poste communale à compter du 1er janvier 2018.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Il demande une délibération complémentaire concernant la mise en place du RIFSEEP.

Mise en place du Rifseep, délibération complémentaire à la DE 2017 14 (DE 2017 41)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que certaines modifications à la délibération 2017-14 concernant le Rifseep doivent être apportées.

Il s'agit de la date d'application soit le 1 janvier 2018, du montant du plafond comme suit:

Article 4:

Montant maximal individuel annuel IFSE : 11340€

Après délibération, le conseil adopte ces modifications et charge Mr le maire de faire le nécessaire pour la mise en place du Rifseep au 1er janvier 2018.

Informations sur les dernières réunions:

CCPLL : 2 grands projets d'investissement sont à l'étude

1) Géoparc : sécurisation des phosphatières du Cloup d'Auralet parc d'activité avec aide technique du Parc

Sécurisation du site : 322 000€

Fouille, belvédère : 280 000€

Site complet, musée : 1 840 000€

Soit un total de 2 444 400€

2) Maison de la Truffe et du territoire

Ce projet s'appuie sur diverses réflexions conduites par différents partenaires (trufficulteurs, restaurateurs, chambre de commerce, offices du tourisme, Christine Vigouroux de la CCPLL). Cette maison de la truffe serait de nature à redonner à la CCPLL un second souffle et dynamique

Coût 865 000€

Ces 2 projets ont été âprement discutés en conseil communautaire et ont du mal à faire l'unanimité. Monsieur le maire a précisé lors de ce conseil communautaire, que la CCPLL ne fonctionne pas bien, qu'il y a une mauvaise communication, le bureau ne se réunissant pas assez souvent. Mr Pouget, président, a convoqué un bureau avant la fin de l'année.

SICTOM :

Achat camion poubelle pour un montant de 150 000€. La CCPLL transfère au SICTOM les redevances des entreprises pour le paiement.

Etude pour mise en place de poubelles avec puces pour peser les déchets comme dans certaines communautés de communes de la région Occitanie.

Syndicat des eaux du Bournac:

Travaux à Larnagol, Escamps et Vaylats.

La station de filtration relève de l'Agence de l'eau. S'il y a des subventions, la projet de décarbonatation et d'usine seront étudiés.

Des problèmes de surconsommation ont été relevés suite au changement de compteur.

dans 2 ans il y aura un renouvellement de l'affermage, d'ici là la SAUR ne s'engage pas.

Problème des berges vu avec le Bournac. Le Lot n'étant plus navigable, l'état n'entretient plus les berges, mais il est navigable.

Travaux 2018

ETPLV : suite aux problèmes rencontrés, la CCPLL met en place l'application des pénalités de retard.

Route du causse : Pour certains élus, les travaux n'ont servi à rien. Le maire précise que la route du causse est communautaire et que la nature des travaux est une décision de son président.

Le cabinet Badoc vient en janvier pour faire le point

Epicerie : en attente des devis pour le plafond ainsi que pour la climatisation défectueuse.

Rénovation du Lavoir : plusieurs devis en cours

Appartement paradou : Didier devrait être la retraite fin 2019. Isolation, création d'une ouverture, travaux de la salle de bain...

Lapparo : voir avec Vigilec ce qu'ils vont regoudronner pour compléter

Regisseur suppléant:

Remis à un prochain conseil

Bulletin municipal :

En attente des articles et photos des associations.

Un feuillet présentera le budget 2016 (approuvé début 2017).

Questions diverses :

-PLUI : Un regroupement sera fait avec la communauté de communes du Quercy Blanc pour lancer un appel d'offres pour trouver le bureau d'études.

Prévoir le recensement du bâti qui peut être transformé en habitation car il faut s'attendre à une restriction des zones à bâtir.

- Adressage : numéros d'habitation et noms de rue vont certainement devenir obligatoire.

- Cours d'atelier numériques proposés par l'ADMR pour les Seniors

- La Poste : suite à une diminution du courrier, le groupe cherche des solutions pour compenser. Différents services supplémentaires proposés.

- Noël des enfants : Saint Martin Labouval et Cénevières réunis, on comptait 25 enfants présents.

- Elagage de la route du causse en face de chez Sachet vers Claoupunsut. Mas de Bassoul = Taillons Deveze

Fin de la séance à 22h15